Carlos joao FERREIRA REIS 58 RUE DU MOULIN BUISSON 17130 MONTENDRE

Nom du bénéficiaire : FERREIRA REIS Prénom du bénéficiaire : Carlos joao N° de Sécurité Sociale : 186039913936225

Attestation d'isolement à remettre à votre employeur

l'assuré (e)

Numéro d'immatriculation: 186039913936225

Nom et prénom : FERREIRA REIS Carlos joao

les renseignements médico-administratifs

Cette attestation est délivrée dans le cadre des arrêts dérogatoires liés à la Covid-19.

L'assuré a déclaré exercer une activité professionnelle, et ne pas être en mesure de poursuivre cette activité à son domicile.

L'Assurance Maladie indemnise l'arrêt à compter du premier jour déclaré sur l'attestation d'isolement et dans les conditions habituelles de calcul du montant des Indemnités journalières.

Pour les arrêts débutant à compter du 8 Janvier 2021, le dispositif prévoit que la prise en charge du complément de salaire, en lien avec l'indemnisation de l'Assurance Maladie et pour la période d'arrêt, soit intégralement à la charge de l'employeur.

Ces modalités dérogatoires s'appliquent sur toutes les prolongations d'arrêts qui suivent le présent arrêt.

période d'isolement du 25/01/2021 au 03/02/2021 inclus

sorties non autorisées pendant cette période sauf pour la réalisation du test

Cette attestation est à remettre dans les 48h à votre employeur afin qu'il transmette à l'Assurance Maladie l'attestation de salaire pour le versement de vos indemnités journalières

L'Assurance Maladie

date: 29/01/2021

Les données sont collectées pour le traitement des revenus de substitution des bénéficiaires de l'Assurance Maladie liés à un arrêt de travail au titre du coronavirus. Ces données peuvent également être utilisées pour réaliser le pilotage du dispositif, la production de statistiques ainsi que pour le contrôle du bénéfice des prestations et les actions de lutte contre les abus, fautes et fraudes.

Les données sont conservées pour les durées nécessaires à la réalisation des finalités présentées et pour un délai maximum de 10 ans. Conformément au RGPD, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification auprès de votre caisse de rattachement. Le droit d'opposition ne s'applique pas au présent traitement une fois les données transmises à l'Assurance Maladie.

En cas de difficultés dans l'exercice des droits relatifs à la protection des données, vous pouvez introduire une réclamation auprès de l'autorité indépendante en charge du respect de la protection des données personnelles : Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL) - 3, Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.